

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20220920-D-36-2022-BF
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt du mois de septembre à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 septembre 2022, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT (*arrivée en retard et prend part au vote à partir de la délibération n°28/2022*), Mme Caroline DORMOY, Mme Annie BAUMLIN, M. Romain MUNIER, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Gilles GARDIENNET, M. Pierre ARTAUX, M. Stéphane CHEVILLARD, Mme Estelle TURAN (*quitte la séance à partir de la délibération n°31/2022*).

Absent excusé : /

Ont donné pouvoir : M. Valentin COLLEUILLE à M. Bruno BIDOYEN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°6

36/2022

Afin de procéder au mandatement du FPIC 2022, Monsieur le Maire propose de verser la somme de 100.00 € du compte 615232 - Entretien et réparations sur réseaux au compte 7392221 – Fonds de péréquations des ressources intercommunales et communales, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615232 : Entretien et réparations sur réseaux	100.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100.00 €	
D 7392221 : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales		100.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		100.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la révision de crédits proposée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **21 septembre 2022**
Pour copie conforme :

En Mairie, le **21 septembre 2022**
Le Maire,

